



C'est enfin les vacances ! Mais pour certaines personnes, partir en vacances n'est pas toujours aussi simple. En effet, une personne en situation de handicap peut être amené à se déplacer moins souvent et moins loin. C'est ce que nous montre [les chiffres de l'enquête sur la mobilité des personnes en situation de handicap](#) [1]. « *Le nombre de voyage de longue distance (à plus de 80 km du domicile) pour les personnes ayant un handicap est de 4,1 voyages/an comparé aux personnes n'ayant pas de handicap (7,6 voyages/ an).* » Face à ces chiffres, nous nous sommes demandé pour quelles raisons les personnes en situation de handicap voyagent moins et quels sont les freins ?

« **40 % des adultes handicapés ne partent pas en vacances** »

Selon les données avancées par l'Observatoire des inégalités, [40 % des adultes handicapés ne partent pas en vacances dû aux privations économiques et aux difficultés d'accès des sites touristiques auxquelles ils se heurtent.](#) [2] Malheureusement, des lieux touristiques demeurent encore inaccessibles pour les personnes en situation de handicap : manque de personnels formés à l'accueil des personnes handicapées, failles dans les dispositifs et installations pour les personnes en situation de handicap, pas de signalétiques... .

À cela s'ajoute l'enquête « [Le handicap en chiffres - édition 2023](#) » [3] publié par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), avançant que l'aspect financier est l'une des raisons expliquerait pourquoi les personnes handicapées partent moins en vacances. « *43% des personnes handicapées interrogées ne peuvent pas se payer une semaine de vacances une fois par an en comparaison de l'ensemble de la population (22%).* » Le handicap nécessite la mise en place de dispositifs et équipements particuliers ou la présence d'un professionnel comme un auxiliaire de vie et cela représente un coût en plus du contexte économique.

La marque « Tourisme et handicap »

Garantir une information fiable sur l'accessibilité des lieux touristiques des personnes handicapées, telle est l'un des objectifs de [l'association Tourisme & Handicaps](#) [4]. Délivré pour une durée de 5 ans à des lieux touristiques ou loisirs tels que hôtels, restaurants... la marque « Tourisme & Handicaps » crée par l'association atteste qu'un lieu est adapté aux besoins d'une personne handicapée et garantie l'accueil de celle-ci. Pour obtenir ce logo, les établissements doivent respecter des critères d'évaluation mis en place par des représentants d'associations de personnes handicapées et des professionnels du tourisme. Aujourd'hui l'association recense près de 4 300 établissements labélisés « Tourisme & Handicaps » dans toute la France. Voyager est une forme d'autonomie, il est donc nécessaire que les professionnels du tourisme puissent rendre leurs lieux



accessibles.

URL source: <https://www.chiensguides.fr/actualites/tourisme-face-au-handicap>

Liens

[1] <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-pratiques-de-mobilite-des-personnes-en-situation-de-handicap#:~:text=La%20mobilit%C3%A9%20est%20regard%C3%A9e%20pour,difficult%C3%A9s%20dans%20la%20vie%20quotidienne.&text=Nombre%20de%20d%C3%A9placements%20moyen%20par,Sans%20handicap%20%3A%203%2C1%20d%C3%A9placements> [2] <https://inegalites.fr/Pres-de-40-des-adultes-handicapes-n-ont-pas-les-moyens-de-partir-une-semaine-en> [3] <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-solidarites-sante/panoramas-de-la-drees/le-handicap-en-chiffres-edition-2023> [4] <https://tourisme-handicaps.org/>